



Commune des Lacs 1

Aného
Ville tricentenaire
Deux fois capitale du Togo

1951- 2023

130 B.P. 109 Aného - TOGO

Standard : (+228) 70 52 67 67

www.lacs1.mairie.tg

contactmairieaneho@lacs1.mairie.tg

Membre Fondateur de la Faitière
des Communes du TOGO
(F.C.T.)

Membre de l'Association
Internationale des Maires
Francophones (A.I.M.F.)

Partenaire du Conseil Général
des Yvelines (France)

Membre des Cités et Gouvernements
Locaux Unis d'Afrique
(CGLU Afrique)

Membre de l'Organe des Collectivités
Territoriales Transfrontalières
du Sud Bénin Togo
(OCT- SBT)

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE DE LA GOUVERNANCE LOCALE
ET DES AFFAIRES COUTUMIERES

REGION MARITIME

PREFECTURE DES LACS

COMMUNE DES LACS 1

SECRETARIAT GENERAL

N° *019* /2026/MATGLAC/RM/PL/CL1-SG

COMMUNIQUE

Le Maire de la Commune des Lacs1 informe les populations qu'en cette période de grande saison des pluies, des cas d'inondation et de noyade ont été enregistrés dans certaines localités.

Face aux risques liés à la montée soudaine des eaux des rivières, des fleuves et des lacs, le Maire invite chacun à faire preuve de la plus grande vigilance et à respecter les consignes de sécurité suivantes :

- Évitez de traverser les cours d'eau en crue, à pied ou à bord d'un véhicule ;
- Ne laissez pas les enfants jouer à proximité des zones inondées, des berges ou des plans d'eau ;
- Restez attentifs aux annonces officielles et aux bulletins des services météorologiques ;
- Coopérez avec les autorités locales et les équipes de secours lors des campagnes de sensibilisation ou des interventions.

La protection des personnes et des biens est une responsabilité collective.

Ensemble, restons vigilants et protégeons nos vies ainsi que nos biens.



Fait à Aného, le

10-1 JUIL 2026

Me Alexis John C.D AQUEREBURU